

Le CERFIste

Bimestriel d'Information et de Formation du
Cercle d'Etudes, de Recherche et de Formation Islamiques
(CERFI)

250 F CFA

N° 013

**Silence, les
Pakistanais
meurent !**

P.2

LA FINANCE ISLAMIQUE

**Une activité
en plein
essor**

P.10



**Faut-il
réviser
l'article 37**

P.5

Imam Ismaël Tiendrébéogo
**«Les écoles médersas
et coraniques ne
correspondent plus
à nos réalités actuelles»**

P.3

Silence, les Pakistanais meurent !

Récemment, l'ONU a estimé que le tsunami de l'océan Indien (2004), le tremblement de terre du Pakistan (2005) et le séisme monstrueux d'Haïti (2010) ont fait, tous les trois réunis, moins de victimes que les inondations au Pakistan. A preuve : au moins 2000 morts, 21 millions de personnes affectées directement ou indirectement, 10 millions de sans-abris (dont 5 millions d'enfants), 15 % de la surface mise en culture détruite, 6 % des écoles du pays détruites (soit 9 780 écoles publiques et privées), chute prévisible de la croissance économique (2010) de 4,2% à moins de 3 %. Bref, le Pakistan collectionne par ces temps les records les plus tristes.

Paradoxalement, la communauté internationale (ONG, Etats, ONU, personnes physiques et autres personnes morales de droit privé, etc.) se fait longuement prier pour secourir les victimes de ce drame qui ne semble préoccuper ni les grands médias, ni les puissants de ce monde.

Sans verser dans un comparatisme déplacé, il importe de rappeler qu'après le tremblement de

terre d'Haïti, plus de trois millions d'Américains avaient fait chacun un don de 10 dollars à la Croix Rouge (soit 31 millions de dollars environ). Une action similaire organisée au profit du Pakistan n'a récolté que 10.000 dollars. Par ailleurs, les organisations humanitaires ont récolté à l'occasion du tsunami 1.249 dollars par victime et 1.087 dollars par victime lors du tremblement de terre d'Haïti. A l'occasion des inondations au Pakistan, les organisations humanitaires n'ont récolté que 16 dollars par victime.

Et n'allez pas croire que le monde musulman brille par sa présence aux côtés des pauvres Pakistanais. Tenez, à la date du 25 septembre 2010, sur les 25 pays ayant le plus contribué pour le Pakistan, l'on compte six (6) pays plus ou moins musulmans (Arabie saoudite, Iran, Émirats arabes unis, Turquie, Koweït, Afghanistan).

« Pourquoi la communauté internationale fait-elle preuve de tant de réserve face à ce désastre naturel, qui compte pourtant parmi les plus dévastateurs de notre époque? Voilà sans doute le mystère le plus captivant – et le plus grave – du moment », s'interroge

Mosharraf Zaidi, observateur avisé du Pakistan.

Est-ce parce que les gens en ont assez de donner ? Est-ce parce que la corruption est rependue dans l'Administration pakistanaise et qu'on ne peut pas lui faire confiance ? Est-ce parce que les victimes sont musulmanes alors que les islamophiles ne courent pas les rues par ces temps ? Est-ce parce que les gens pensent qu'une puissance nucléaire est suffisamment forte pour se débrouiller seul ? Est-ce parce que les inondations (qui sont des phénomènes progressifs et non instantanés comme le séisme) ont une faible charge émotionnelle ? Est-ce parce la crise financière

a émoussé les valeurs de solidarité des pays riches ?

Dans l'attitude de la communauté internationale, il ya un peu de tout cela. Mais toutes ces raisons réunies ne peuvent justifier cet humanisme sélectif. Car après, la même communauté internationale s'étonnera de ce que des groupes extrémistes profitent de la précarité socio-économique pour grossir leurs rangs.

Quant au monde arabo musulman, une fois de plus, il a raté l'occasion pour traduire en actes concrets les valeurs coraniques et prophétiques de solidarité dont il se ressasse de colloque en symposium.

La Rédaction



Le CERFiste

Bimestriel d'information et de Formation du Cercle d'Etudes, de Recherche et de Formation Islamiques (CERFI)

"Le Cerfiste"
Réception de déclaration
N° 012697/CAO-TGI/OUA/P.F du 10 novembre 2006

01 BP 6394 Ouagadougou 01 Burkina Faso
Tél : 76 61 57 67/ 50 36 08 03 / Email : cerfiben@fasonet.bf
Siège social sis 1200 logements derrière le centre CUEF

<p>Directeur de Publication Président du CERFI</p> <p>Rédacteur en Chef Hamidou YAMEOGO</p> <p>Rédaction BAMBARA Hamadé OUÉDRAOGO A. SALAM OUÉDRAOGO A. Wahid TOE Aboubacar</p>	<p>SAWADOGO Ousmane YAMÉOGO Hamidou</p> <p>Secrétariat de Rédaction Alizéta OUEDRAOGO</p> <p>PAO & Impression Ressources Services : 50 46 45 19 / 70 43 33 78</p> <p>Tirage : 1000 Exemplaires</p>
--	---

«Les écoles médersas et coraniques ne correspondent plus à nos réalités actuelles»

«*Éduquer ou périr*» écrivait le Pr Joseph Ki Zerbo. L'éducation, en effet, doit être au cœur des préoccupations de toute communauté humaine qui vise la prospérité. C'est elle qui soumet l'homme aux normes de l'humanité et l'arrache à ses «*penchans brutaux*», engage l'avenir de l'individu et des nations. Dans un élan où l'éducation pour tous est un défi important à relever, la contribution des musulmans, la communauté du juste milieu, est fortement attendue surtout que les musulmans représentent 60% de la population burkinabè. Nous vous proposons de lire à ce sujet la substance du sermon de l'imam Ismaël Tiendrébéogo, Imam de l'AEEMB et du CERFI.

Frères et sœurs dans la foi Allah dans son immense miséricorde nous a accordé la vie, la foi et de multiples autres faveurs afin que notre vie nous soit agréable et que les signes de sa présence et de sa miséricorde nous soient visibles. «*Et si vous cherchez à dénombrer les bienfaits d'Allah sur vous, jamais vous ne parviendrez à les énumérer exhaustivement*». Nos enfants sont un bienfait d'Allah (qu'il soit exalté), un grand dépôt dont la responsabilité repose sur les pères et mères en premier et à défaut sur les membres de la famille suivant un ordre de préférence prévu par Allah. Le droit du dépôt est qu'il doit être protégé et il ne doit pas être négligé. «*En vérité, vous êtes tous des bergers et vous serez tous responsables de vos troupeaux*». L'émir qui dirige des gens est un berger et sera responsable de son troupeau. L'homme est un berger dans sa famille et sera responsable d'elle. La femme est une bergère de ses enfants dans la maison de son mari et elle sera responsable d'eux. L'esclave est un berger dans la maison de son maître et il en sera responsable. Si l'on échoue dans la gestion du dépôt que Dieu nous a confié, si nous perdons ce dépôt là en le laissant s'abîmer dans les tourments éternels, nous aurons

échoué dans la gestion de ce dépôt, dans la gestion de nos enfants et nous rendrons compte à Dieu. «*Nous perdons sont ceux qui, au jour de la Résurrection, auront causé la*

d'eux aucune subsistance et je ne veux pas qu'ils me nourrissent. En vérité c'est Dieu qui est le grand Pourvoyeur, le Détenteur de la force, l'inébranlable». S 51 V 58.



Imam Ismaël Tiendrébéogo

perte de leurs propres âmes et celles de leurs familles. C'est bien cela la perte évidente, nous avertit Allah. Enfin le succès dans la gestion des dépôts que sont nos enfants consiste aussi et surtout à ne pas détourner le dépôt de l'usage pour lequel Allah nous l'a confié. Sais-tu quel est cet usage, toi qui est mère et père d'un enfant ? Sais-tu pour quel usage Allah l'a créé et te l'a confié ? Lis la réponse dans le Glorieux Livre : «*Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils m'adorent. Je ne cherche*

Sais-tu quel est le moyen qu'Allah te donne pour réussir dans la gestion de ce dépôt lourd qu'il t'a confié et pour lequel, il te demandera compte ? Si tu apprenais la réponse, sache que le plus important n'est pas de savoir pour savoir mais d'avoir un savoir qui te profite par la mise en application que tu en feras. Le moyen qu'Allah t'a donné pour réussir la gestion du dépôt, ton enfant, c'est l'éducation puisse qu'il t'a toi-même guidé à travers elle, qu'il t'a accordé ton statut par ton éducation, de même que

la respectabilité et la dignité parmi les autres. Quelle est l'importance et quels sont les types d'éducation que l'Islam nous impose de donner à nos enfants ? Quel constat pouvons-nous faire de l'éducation telle que vécue et donnée par les musulmans au Burkina ? Quelles sont les solutions pour nous d'être de vrais musulmans ? Car, pour l'Islam, tu ne peux pas choisir ce que tu veux mettre en application et ce que tu ne veux pas mettre en application. L'Islam, la foi, notre foi est un pack complet d'épanouissement et de succès.

L'éducation est importante en ce sens qu'elle inculque des valeurs (valeur cognitive), prolonge les groupes ethniques, religieux en reproduisant chez la jeune génération les valeurs, les conceptions du monde et de l'autre et de l'eschatologie des anciens (valeur psycho sociale). Elle permet de donner des aptitudes et des savoirs-faires aux apprenants (valeur affective), développe l'esprit, forme le caractère et donne les moyens de se prendre en charge soi-même, les moyens d'autonomie.

Il faut qu'il ait deux types d'éducation, l'une devant permettre de réussir notre vie ici-bas et l'autre d'accéder à la félicité éternelle, autrement dit, une éducation profane (enseignement général et professionnel) et islamique.

Car si actuellement l'école et ses acteurs connaissent des troubles, c'est pour de nombreuses raisons mais les violences qui se font jour dans les écoles occidentales, de même que les comportements déviants sont liés aux caractéristiques de l'éducation, qui a cédé le pas à l'enseignement tout court. L'enseignement s'intéresse, rien qu'à la transmission des connaissances tandis que l'éducation vise à modeler les comportements. En effet, l'éducation est l'enseignement des règles de conduite sociale et de formation des facultés physiques, morales et intellectuelles qui président à la formation de la personnalité. C'est pour que l'éducation ne soit pas juste un enseignement que l'islam lui a prévu des caractéristiques et des objectifs clairs.

La loi d'orientation de l'éducation promulguée en 2007 distingue quatre composantes du système éducatif de notre pays : l'éducation formelle, l'éducation non formelle, l'éducation informelle et l'éducation spécialisée.

Des efforts ont été faits mais beaucoup reste à faire, surtout en matière d'éducation où les mauvais choix, le manque de volonté politique se paient cash. Peut-être est-ce nos mauvais choix en matière d'éducation ou nos paresse à mettre en œuvre les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) qui ont expliqué le bilan jugé sévère du Burkina Faso après 50 d'indépendance, bilan dressé par le Dr Englebert, enseignant de «politique comparative de l'Afrique» au département «Politique» de l'université de Pomone en Californie : «c'est un échec en général, c'est

pire que ça ne devrait l'être», a-t-il dit lors d'une conférence. Il y a regretté que cinquante ans après, l'Afrique n'ait pas les moyens de sa croissance et que les gouvernements africains n'arrivent pas à servir l'émancipation de leurs peuples.

Frères et sœurs dans la foi, sachez que la sous éducation ou la mauvaise éducation d'un enfant est grave, très grave même. Mais elle n'est rien à comparer avec l'impact de la sous-éducation ou la mauvaise éducation sur une communauté, sur un pays. Frères et sœurs, c'est le niveau d'éducation, la qualité de l'éducation et le nombre des membres d'une communauté qui détermine cette communauté par rapport aux autres communautés d'un pays donné. C'est encore l'éducation qui détermine la place d'une nation dans le concert des nations, la vitesse de son développement et la vitesse avec laquelle elle atteint l'ordre social désirable. C'est elle qui fait qu'une nation, qu'une communauté est respectable ou mérite juste d'être un wagon. Frères et sœurs, la communauté de tous les musulmans du Burkina Faso est un wagon de plus. Nous représentons 60,5% de la population. Malgré ce nombre, l'apport des musulmans à l'amélioration de l'offre éducative n'est pas encore satisfaisant pour plusieurs raisons (mauvaise perception des opportunités qui étaient offertes par l'école, méfiance vis-à-vis de l'école du colon, insuffisance des infrastructures éducatives des musulmans, distance des lieux où le savoir est dispensé, etc.). Cette situation qui n'est pas sans conséquences. D'abord, les musulmans sont en retard

et ne participent pas au premier plan à l'orientation éducative du Burkina malgré notre nombre important. Ensuite, ils ne peuvent pas mettre correctement en application leurs règles et principes en matière d'éducation et nous ne pouvons pas transmettre notre foi en même temps que les connaissances modernes conformément à la demande. En plus, le faible taux de scolarisation nous empêche d'avoir des actions concertées au-delà des clivages et des appartenances à telle ou telle association ou confrérie.

Devant un constat peu satisfaisant, il nous faut inciter les parents à jouer normalement leur rôle dans l'accompagnement scolaire de leurs enfants, filles comme garçons. Nos opérateurs économiques doivent investir et s'investir dans le secteur de l'éducation, en groupes ou en individualités. Les musulmans ont des écoles, les plus nombreuses au Burkina mais elles sont pour la plupart des médersas et des écoles coraniques. Ces écoles dont l'origine remonte à 1950 ont été la réponse appropriée à l'école coloniale qui détournait les musulmans de leur foi. Mais il faut dire fort qu'elles ne correspondent plus à nos réalités actuelles, elles ne répondent plus à nos questions et à nos besoins. Il est temps que nous organisions ces écoles, qui ne doivent pas disparaître mais s'adapter et continuer à côtoyer le système éducatif classique.

Frères et sœurs, les musulmans ne manquent ni de moyens financiers ni de ressources humaines qualifiées pour construire les écoles qui conviennent. La seule raison

qui fait que nous ne faisons rien, c'est le fait que nous n'avons pas suffisamment conscience de notre responsabilité en la matière. Nos imams ont l'obligation d'attirer l'attention du reste de la communauté sur les manquements aux obligations religieuses. Nos riches ont l'obligation de financer la construction des écoles, nos techniciens, de les construire et nos frères et sœurs chargés de l'éducation de donner l'éducation qui convient à nos enfants et les parents de les y inscrire. Personne ne portera la charge d'aucune autre. Que chacun de nous joue son rôle ou s'apprête à répondre à Allah de sa négligence ou de son désintéressement des affaires de la communauté. Et celui qui ne s'intéresse pas aux affaires de la communauté, n'est pas des nôtres » a dit le Prophète de l'islam.

Frères et sœurs, construire une école est une façon de souscrire à une assurance perpétuelle de bonnes actions. « Quand une personne décède, le compte de ses bonnes œuvres est arrêté sauf s'il laisse une science utile qui profite aux gens après sa mort, un enfant vertueux qui fait des invocations en sa faveur ou une aumône perpétuelle ». L'école garantit non seulement le bénéfice d'une aumône perpétuelle mais aussi le bénéfice d'une science utile que nous aurons contribué à laisser derrière nous, après notre mort. C'est même une bonne action que nous pouvons faire à l'endroit de nos parents décédés afin qu'Allah leur donne les bénédictions liées à la construction de cette école.

Faut-il réviser l'article 37 ?

Le débat autour de la révision de l'article 37 de la constitution de notre pays se mène presque au quotidien. Que pensent les musulmans de cette révision, surtout qu'il est question aujourd'hui de l'engagement des musulmans en politique ? C'est ce que nous avons tenté de savoir dans cette rubrique d'expression libre et citoyenne.

Mme TRAORE Djénèbou : Je pense qu'il faut laisser l'article 37



tel qu'il est. Il ne doit pas être révisé. Ce n'est pas bon que ce soit la même personne qui dirige toujours les gens. Il faut donc donner la chance à d'autres personnes présidentiables de gérer le pays. Le même président ne peut pas seul continuer et réussir le travail. Il faut un changement.

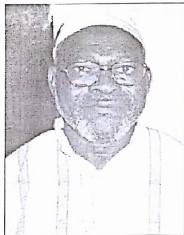
DERA Moumouni : La révision de l'article 37 nécessite qu'il y ait un consensus. C'est par consensus qu'on a limité le nombre de



mandat présidentiel donc c'est par consensus qu'on pourra procéder à sa révision. Dans le principe, il est bon de limiter le mandat d'un président. Si le pouvoir n'est pas

encadré ou limité, le dirigeant peut se retrouver hors circuit ou loin de certaines réalités. Lorsqu'on dure au pouvoir, ça devient la routine et plusieurs choses peuvent nous échapper.

SAKIRA Ahmed : Je pense qu'il faut limiter le mandat présidentiel. Au Burkina Faso, ce ne sont pas les hommes capables de diriger le



pays qui manquent. Je souhaite qu'il y ait du sang neuf pour amener des changements positifs au profit de tous les Burkinabè. Il importe de laisser l'article 37 dans sa disposition actuelle.

OUOBA Mounkailou : La limitation des mandats présidentiels est



en phase d'être une réalité dans beaucoup de pays. Cela participe

à la consolidation de la démocratie. Lorsque le mandat n'est pas limité, cela appelle à un abus. Quelqu'un qui est au pouvoir et qui pense qu'il peut régner à vie, il est tenté d'en abuser. Mais s'il sait qu'il doit faire deux mandats de 5 ans, soit 10 ans et qu'il doit partir, il a tendance à bien gérer. Si toutefois son mandat est mal géré, il peut être poursuivi. Je pense qu'au Burkina Faso, on n'a pas besoin de modifier l'article 37 puisque qu'on donne déjà la possibilité au président de faire deux mandats de 5 ans et je pense qu'en 10 ans, quel que soit le chantier, on aura fait quelque chose. Il est important que ceux qui sont au pouvoir, sachent qu'à eux seuls ils ne peuvent pas diriger toute une nation. Il faut cultiver l'alternance qui est la base de la démocratie.

Kindo Mahamadi : je suis contre



la modification de l'article 37. C'est important de limiter le nombre de mandat parce que le pouvoir épuise et le dirigeant peut être à cours d'idées pendant son règne. Il faut aussi permettre à d'autres personnes de venir avec leurs nouvelles idées et non laisser une personne s'éterniser au pouvoir, comme s'il n'y avait pas d'autres fils du pays capable de travailler pour le développement du pays.

Koné Safiatou : Je ne suis pas d'accord au sujet de la révision de l'article 37 de la constitution de



notre pays. Je pense qu'il faut limiter le mandat du président parce que nous sommes dans un pays démocratique et nous devons cultiver cette démocratie. Le chef ne doit pas rester longtemps au pouvoir. Au nom de la démocratie, nous devons respecter la clause limitative des mandats présidentiels pour éviter la monarchie. Quand on reste trop longtemps au pouvoir, on a les mêmes idées et on n'avance pas.

Kindo Moctar : Le choix de la limi-



tation du mandat d'un président est fonction de l'objectif fixé et du

Suite page 11...

POLITIQUE AU BURKINA FASO

Compter avec les musulmans

Les 18 et 19 septembre derniers, le Cercle d'étude, de recherches et de formation islamiques (CERFI) a organisé à son siège (sis aux 1200 Logements) un colloque national sur l'engagement des musulmans dans la

activités ont débuté par la communication du Pr Issa CISSE de l'université de Ouagadougou, qui a retracé l'itinéraire historique de la participation des musulmans à la vie politique nationale. Il est ressorti de ses propos, qu'un

de persécutions et d'exécutions sommaires en raison de leur implication politique. En tout état de cause, avec les différentes interventions, notamment de l'imam Ismael TIENDREBEOGO et du frère Mamadou Aliou DIOUF, l'on retiendra qu'il n'y a pas de contradiction entre l'Islam et la politique. Bien au contraire, se tenir en marge des contributions que pourraient apporter les musulmans dans la gestion de notre société, c'est abdiquer de ses devoirs vis-à-vis de son pays, de ses concitoyens, religieux ou non, tout comme il est de la responsabilité citoyenne de tout individu de participer activement et pleinement aux affaires de la communauté dans son ensemble. Selon le message de l'Islam « le meilleur d'entre vous, c'est celui qui est le plus utile aux autres Hommes ». Y'a-t-il alors

qui ne doit plus apparaître comme celui qui ment aux électeurs juste pour avoir des voix. Le musulman qui s'engage en politique doit y charrier les valeurs supérieures de sa religion, il doit incarner une éthique que nourrit la crainte du Tout Puissant».

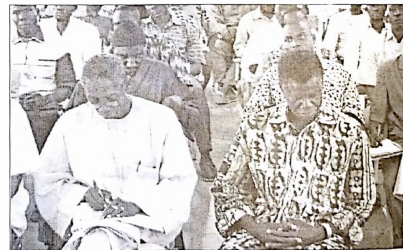
Les bases de l'engagement politique des musulmans étant jetées à l'issue de ce colloque du CERFI, il appartient donc aux musulmans de renforcer leur culture de la politique en vue de refléter et de faire valoir les principes de l'Islam dans la gestion de la chose publique. Ces derniers doivent bel et bien faire la politique au risque d'être faits par la politique, comme le dit un adage, a rappelé Moussa NOMBO. A la lumière des recommandations de ce col-



Le présidium à l'ouverture officielle

loque de certaines insuffisances noires, la communauté des musulmans du Burkina Faso a permis une affirmation des francophones musulmans, une dynamique en faveur de l'Islam et elle se caractérise par une augmentation du nombre de ses associations.

«La participation des religieux à la gestion de la société : état des lieux et perspective» a fait l'objet de la deuxième conférence animée par le Dr Bakary TRAORE, chercheur au Centre national de la recherche scientifique et technologique (CNRST). Dans sa communication, il est fait mention que les musulmans ont joué un rôle important dans les luttes d'émancipation politiques et autres pendant la période coloniale et celle de l'indépendance, avec des cas de manipulations,



Les participants ont accordé beaucoup d'intérêt aux communications

meilleur cadre que la politique pour répondre à ces propos prophétiques ? Pour le président du CERFI, Moussa NOMBO, « il n'y a aucune antipathie ou antinomie entre la pratique politique et l'engagement spirituel. L'homme religieux doit contribuer à changer l'image de l'homme politique

loque, il importe de consolider l'unité d'actions des musulmans, de les former au leadership et d'œuvrer à l'émergence d'élites musulmanes dans tous les secteurs de l'activité humaine.

Mahamadi OUEDRAOGO

"50 ans de vie communautaire en Afrique de l'Ouest : bilan et perspective"

Le Burkina Faso a cinquante ans. A l'heure où il est question de marquer un bilan et de tirer les leçons de l'histoire, le CERFI a choisi de porter un regard sur la vie de la communauté des musulmans en Afrique de l'ouest en cinquante ans de parcours. Il a organisé à cet effet une conférence à son siège le lundi 11 octobre dernier.

La photographie de l'histoire de la communauté des musulmans en Afrique de l'ouest a fait l'objet d'une conférence animée par le Cheick Aboubacar FOFANA, président du Conseil supérieur des imams de Côte d'Ivoire (COSIM). «50 ans de vie communautaire en Afrique de l'ouest : bilan et perspectives ?» c'est autour de cette thématique que le frère FOFANA a fait revisiter aux participants les grands moments du parcours de la communauté. Il s'est agité pour la conférer de traiter de l'islam pendant la période coloniale et celle des indépendances avec une explication du contexte actuel d'évolution de la religion.

moments difficiles sur fonds de crises internes, par la main mise du colonisateur mais aussi par les divergences de compréhension de l'islam. Aussi sa vie était-elle liée à l'histoire sociopolitique des différents pays, selon le conférencier.

Au sujet des querelles intestines qui émaillent les rapports interpersonnels de certains adeptes de l'islam, le Cheick FOFANA préconise «qu'il faut prendre chacun avec sa complexité tant qu'il ne s'éloigne pas du fondamental». Il faut avoir une vision commune pour l'islam et les musulmans, dit-il. Le conférencier a poursuivi en reconnaissant que le bilan des actions de la communauté est positif au regard de cer-



Le conférencier Cheick Aboubacar FOFANA,



de vue des participants

Comme toute organisation humaine, la communauté des musulmans a connu des

taïnes avancées. Aujourd'hui les choses ont évolué et plusieurs défis se présentent à la communauté, au nombre desquels il a invité ses

frères musulmans à plus d'engagement dans les domaines social, politique, économique, culturel, éducatif et sanitaire. Un accent particulier a été mis sur l'éducation et la santé. Car elles sont les fondamentaux d'un développement véritable. Trop de détails nous disent et nous ont fait perdre beaucoup de temps, a soutenu l'imam FOFANA. Il importe aux fidèles de savoir faire la différence entre ce qui est obligatoire, nécessaire et ce qui enjolive la religion. «Il faut passer outre les divergences et viser plus l'union de tous car la matière a pour caractéristique la division alors que l'esprit, la foi se caractérisent par l'union», a rappelé Cheick Aboubacar FOFANA.

Par Mahamadé OUEDRAOGO et Issoufou KOSSE

Hadj 2010 au Burkina : législation et organisation

Avec la volonté d'Allah, quelques Burkinabés ont foulé encore cette année le sol mecquois. Evidemment, c'est pour accomplir le cinquième pilier de l'islam. Et bien sûr tous les esprits musulmans ou non sont attentivement tournés vers l'organisation de cette année. Il n'est plus un secret de poichinelle pour personne que les affaires des musulmanes ne se résolvent jamais aisément. Déjà beaucoup d'encre et de salive a coulé pour dénoncer la formule de l'organisation de cette édition, d'autres pour critiquer la façon dont l'Etat entend gérer les choses du hadj cette année. Par ailleurs pour tous il s'agira comme le besoin s'est toujours fait sentir de dépassionner le débat afin de diagnostiquer les faits et gestes de tous pour une meilleure santé du hadj.

Constats des considérations

Ils seront environ un millier et demi de pèlerins à quitter le sol burkinabé. A côté en Côte d'Ivoire, ils sont plus de deux mille. Ce n'est pas qu'il y a plus de musulmans en Côte d'Ivoire, mais c'est surtout lié à la situation sociale des Burkinabés. Beaucoup vivent au dessus du seuil de la pauvreté. Vous comprenez donc que lorsque l'on n'a pas fini de manger à satiété, l'esprit se porte moins sur l'idée de dépenser des millions pour un voyage.

Cependant, ils sont nombreux, ces musulmans qui ne partent pas à la Mecque bien qu'ils aient les moyens, tout comme il y en a d'autres qui vont en donnant une coloration non islamique à leur hadj.

D'abord certains disent ne pas

aller à la Mecque parce qu'ils sont jeunes. C'est le moment où ils se sentent incapables de s'abstenir des péchés ; alors il faut attendre de vieillir ; là on n'est sûr de sauvegarder la pureté de son pèlerinage. C'est une grave erreur : qui dispose d'une garantie pour attendre la vieillesse. En plus qui a la garantie que même vieux il s'abstiendrait de fauter ? Enfin le pèlerinage exigeant de l'effort phy-

l'accomplissement préalable de ce pilier par l'un de leurs géniteurs. Encore de l'ignorance. Le verset est on ne peut plus clair à ce sujet : le hadj est obligatoire pour celui qui a les moyens. En pratique si le fils a les moyens, il doit l'accomplir d'abord le premier avant de faire partir ses parents.

Enfin, le pire de ces cas est celui de tous ceux qui consultent marabouts et charlatans de

vation.

Les raisons d'une motivation : Un acte d'adoration hautement spirituel.

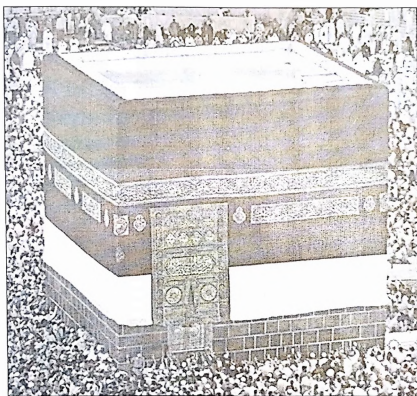
Si besoin est le prophète saw nous rappelle que parmi les cinq piliers de l'islam figure en bonne place le pèlerinage à la Mecque. Il s'agit donc d'un acte d'adoration ; un culte voué à Allah exclusivement. En la matière bien l'accomplir ou aider à le faire conduit inéluctablement à l'obtention de la miséricorde d'Allah. Il va de soi que certaines conditions liées aux finances, au physique, au mental, à la sécurité sont exigées de tout candidat à la Mecque. Ceci implique par ailleurs que les moyens utilisés soient licites et que l'intention soit résolument tournée vers Dieu.

Il n'est donc pas excusable tout musulman qui refuse de se rendre à la Mecque alors qu'il remplit les conditions. Il faut donc condamner les fidèles qui prétextent de leur trop grande jeunesse, leur célibat, leur incapacité à éviter les péchés pour se soustraire à cette obligation divine. Ce ne sont là que des raisons qui à coup sûr pourraient aggraver et accélérer la sanction divine.

Les spécificités du hadj burkinabé

Tout le monde retient en mémoire les faits historiques que nous racontent nos parents sur le hadj à pied de certains de nos pèlerins. Evidemment pour cela il mobilisait plus d'un quart de leur vie pour accomplir ce pilier. Les temps ont évolués, les moyens de transport avec. De nos jours, les voitures, les avions remplacent les ânes, chameaux,....

En vertu de raisons que nous ne cernons pas assez, notre administration, à travers le ministère



sique, les vieux sont déjà défavorisés quant aux mérites qu'ils tirent de l'accomplissement du pèlerinage.

Ensuite il ya ceux qui avancent leur célibat pour fuir leur obligation de fouler le sol mecquois. Encore des balivernes. Le mariage n'est pas une condition d'exigibilité encore moins de validité pour le hadj. Il ne peut en être que suspensif seulement dans le cas où il est en instance.

Que dire de ceux qui conditionnent leur départ à la Mecque par

toutes sortes pour s'assurer à l'avance de leur sort pendant ce voyage. Nous rappelons avec nos dernières énergies que c'est deux actes qui sont fondamentalement opposés. L'associationnisme fait sortir de l'islam annulant ainsi le hadj. D'ailleurs si c'est de la mort dont ces gens ont peur, ils la retrouveront même en restant au Burkina. Toutes ces raisons ci-dessus évoquées ne doivent pas empêcher un individu de faire le hadj. Bien au contraire, elles doivent faire partie des éléments de moti-

de l'administration territoriale, s'est toujours préoccupée de l'organisation du Hadj. A ce titre elle s'est impliquée à plusieurs occasions dans l'organisation. Dans la plupart du temps il s'agissait d'arbitrer entre des membres de la communauté des musulmans qui se sont illustrés non dans leurs incompétences à gérer leurs propres affaires mais surtout dans la voracité et les divergences dont ils font montre.

Tout à l'our, la communauté musulmane, l'Etat, STMB Tours se sont chargés d'organiser le hadj. Une alternance qui ne résout pas les difficultés mais démontre surtout de la délicatesse de la question du hadj au Burkina. Pour cette année, à l'exemple des deux années passées, la formule des agences va être expérimentée. Un peu comme ce qui se passe dans certains pays de la sous-région. Cinq agences ont reçu l'agrément de l'Etat d'organiser le Hadj : STMB Tours, Agence Ranguma Voyage, Africa Voyage, Africa Voyage, Zoundi Voyage. Ce n'est donc plus une affaire d'associations musulmanes ou encore moins de communautés. Mais au fond rien ne changera. Le ministère laissera la latitude aux agences de collaborer avec les associations. Autrement ce serait difficile. Les agences ne maîtrisent pas la mobilisation des pèlerins, les démarcheurs en ayant fait leurs choux gras. Et l'on sait jusqu'à dernièrement que les musulmans du Burkina Faso ne s'embarassent pas de principes d'union de la communauté quand il s'agit des affaires de celle-ci.

Comprenant ainsi le contexte, l'AEEMB et le CERFI se sont jointes au Mouvement sunnite sous le couvert de l'Agence de Ranguma Voyage. Ces deux structures ont mis en place un

secrétariat permanent chargé des questions du hadj. Certes comme il est de coutume, ce secrétariat vise plusieurs nobles objectifs. Mais comme tout le monde le pressent les moyens font défaut. Il ne reste que la volonté et la pureté de l'intention. C'est largement suffisant pour le moment.

Naturellement, tous les cerfistes et aeembistes, la discipline du groupe l'exigeant, doivent s'aligner derrière leurs structures mères. Le volet transport fit l'objet d'appel d'offres. Le dépouillement retint STMB Tours.

Des pratiques qui minent l'organisation du hadj au Burkina

Elles sont nombreuses, apparentes ou pas. Le plus douloureux est que ces pratiques structurent et dépassent pour beaucoup certains principes de la religion.

Dans un premier temps il faut soulever la question des délégués : ils abandonnent les pèlerins pour s'occuper de leur commerce. Il y en a qui sont inefficaces parce qu'ils sont très vieux ou tout simplement ignorants. Ce n'est pas étonnant si l'on sait que les démarcheurs ont droit à un billet toutes les fois qu'ils inscrivent 25 pèlerins. Evidemment ce n'est pas le critère scientifique qui est pris en compte. Un individu qui ne connaît rien ne peut en donner. Cette défaillance peut être accentuée lorsque, comme l'année passée, ils ne sont pas pris en charge par les organisateurs. En pareille situation, les délégués se sacrifient pour quelques pèlerins qu'ils connaissent bien et auprès desquels ils peuvent soutirer quelques profits matériels ou financiers. L'autre aspect de l'implication des délégués se caractérise par l'absence de suivi des représentants au Hadj par leurs structures de base. La majorité ne rend jamais compte et considère que tout

bien acquis dans le cadre de cette mission leur revient de droit.

En second lieu accusons le prix du billet de transport : 1.193.600F. Le même avion transporte au Mali à 900.000F. Une différence qui peut disqualifier banalement plus d'un millier de pèlerins. Cet aspect démontre à plus d'un titre que les esprits capitalistes ont investi ce pilier. Pour beaucoup c'est une occasion de faire les affaires. Tenez-vous bien qu'un démarcheur empoche 30.000F de ristourne sur chaque pèlerin inscrit. Certains démarcheurs peuvent à eux seuls inscrire plus de 200 pèlerins. Une multiplication rapide vous donne 6.000.000F : un pactole. Des intérêts suffisamment grands pour dévoyer les intentions de plusieurs musulmans.

Nous ne pouvons pas passer sous silence la double casquette que porte STMB Tours dans cette présente édition. Elle a été agréée pour transporter les pèlerins et aussi pour recruter, former et encadrer. Ceci crée une situation de position dominante qu'elle n'hésite pas à exploiter sans scrupule. Il est fort probable que, pour plusieurs raisons, le type de rapports qu'elle entretiendra avec les autres agences influe grandement sur la réussite de ce hadj. Par exemple, pour chaque édition, le transporteur donnait pour 25 pèlerins inscrits, un billet d'avion à un délégué. Cette année, les agences ont réclamé en vain le bénéfice de ce, privilège. A coup sûr ceci influencera négativement le nombre des délégués et des encadreurs des autres agences.

Parlons à présent de perspectives

Le transport est l'épineux problème du hadj. Toute solution qui doit être appliquée au pèlerinage

doit intégrer le volet transport international. Réduire le coût de ce transport répercuterait favorablement sur le nombre des inscrits au hadj, le nombre des encadreurs. L'ossature de toute organisation "hadjique" se positionne sur ces deux éléments fondamentaux. Ouvrir la concurrence dans le domaine contribuerait à son déblocage.

A l'avenir travaillons à ne plus donner le volet transport et organisation à une seule entreprise.

L'on pourrait également procéder, à l'instar d'autres pays, à un recrutement des pèlerins à leur formation bien avant l'édition à laquelle ils doivent prendre part. On pourrait même organiser un test de sélection à l'issue de la formation et n'en retenir que ceux qui ont la moyenne.

L'Etat doit travailler à rétrocéder totalement l'organisation de cette tâche à la fédération. Ceci est logique d'autant plus que nous sommes dans un pays laïc. D'ailleurs c'est seulement le pèlerinage des musulmans que l'Etat organise. A ce que nous sachions ce n'est pas le seul pèlerinage à être organisé sur le territoire national.

Tous les regards sont aujourd'hui tournés vers l'AEEMB et le CERFI. Toute la communauté des musulmans attend beaucoup d'eux. En tout cas ce n'est pas de la volonté qui leur manque. Mais, entre nous, à quoi sert une volonté dénuée d'appui financier et politique dans ce pays ? Les caciques du hadj au Burkina n'écourent pas ces deux structures sous prétexte qu'elles n'arrivent pas à mobiliser plus de 30 pèlerins. C'est donc le lieu de sonner la mobilisation et le rassemblement général.

Idrissa OUBA

LA FINANCE ISLAMIQUE

Une activité en plein essor

Nées dans les années 1970, les institutions financières islamiques opèrent dans plus de soixante-quinze pays. Apparemment paradoxal dans le contexte d'une religion qui réprovoie les gains générés par le prêt, leur développement a correspondu à l'éveil de l'islam politique et à un retour des musulmans vers les valeurs cardinales de leur religion. Mais tout compte fait, le sujet est l'objet de nombreuses discussions, divergences et même de polémiques au sein des musulmans. Malgré tout, l'activité qui consiste à créer des banques ou institutions islamiques est en plein essor ; et il faut bien en parler.

La finance islamique est évaluée aujourd'hui entre 500 et 700 milliards de dollars. En forte croissance, le marché de la finance islamique suscite aujourd'hui un vif intérêt, notamment auprès des banques occidentales. «C'est un marché qui augmente de plus de 30 % par an», souligne Anouar Hassoune, analyste crédit chez Moody's.

À l'heure où l'on parle moralisation et refonte du système financier international, la finance islamique brandit ses principes comme des vaccins préventifs. En plus, ses activités bancaires, conformes à la charia, permettraient d'offrir un modèle d'économie à la fois "éthique" et rentable.

Généralités sur l'intérêt bancaire

Parler de la finance islamique, passe nécessairement par un rappel sur les principes de l'is-

lam en matière d'intérêt bancaire. La finance islamique regroupe des activités bancaires conformes à la loi coranique, la charia. Autrement dit, ses transactions financières respectent les règles économiques, sociales et politiques de l'islam.

La principale spécificité de la finance islamique est l'interdiction de percevoir des intérêts. Elle prohibe également la spéculation. Une dernière restriction majeure est d'ordre sectoriel : sont interdits les placements dans certaines industries comme l'alcool, le jeu, le porc, les armes, la pornographie... Enfin, elle met en avant la notion de partage des risques et des profits entre les contractants. En effet, l'un des objectifs principaux de la finance islamique est l'équité entre les parties.

La tradition musulmane interdit le prêt à intérêt, tout comme la tradition chrétienne médiévale d'ailleurs. Il est assimilé à de l'usure, donc à la spoliation de l'emprunteur par le prêteur. Cette interdiction vise plus spécifiquement les prêts à taux fixe, indépendamment de l'avantage que l'emprunteur retire de cette mise à disposition d'un capital. Ceci est un paradoxe en finance où tous est basé justement sur la notion d'intérêt.

En rappel, l'usure, le prêt à intérêt consiste à prêter une somme d'argent à quelqu'un pour un temps donné, qu'il devra ensuite rembourser intégralement mais en payant en plus une somme que l'on nomme "intérêt" et qui représente une sorte de loyer versé pour la "location" de l'argent

de prêt.

Du côté des traditions monothéistes, la tradition juive condamne également très clairement cette pratique et ce ne fût, semble-t-il, qu'au retour de la captivité de Babylone que fût autorisé le prêt à intérêt pour les non-juifs exclusivement.

L'Église catholique était initialement très opposée à la pratique de l'intérêt, fondant sa position ferme sur le texte biblique très explicite à ce sujet. Sous l'impulsion de Calvin (au XVI^e siècle) l'autorisation fût donnée aux protestants, et par la suite la pratique se répandit à l'ensemble de la communauté chrétienne, cependant qu'il fallait respecter une limite morale (ne pas pratiquer un taux d'intérêt trop fort).

De nombreux intellectuels ont de leur côté fustigé l'usure, le prêt à intérêt, en argumentant que celui-ci dissuade l'investissement dans ce qui n'est pas directement et certainement rentable, même si cet investissement a une importance sociale (développement des infrastructures, éducation, etc.). L'économiste et philosophe Adam Smith (1723, m.1790 ap. J.C.) estima pour sa part que par l'usure "le capital est au risque de l'emprunteur qui est comme l'assureur de celui qui prête". On voit très nettement apparaître ici cette inversion qui amène celui qui a besoin à devenir l'assureur de celui qui possède.

À l'époque de la révélation coranique, la pratique du prêt à intérêt était très répandue dans la société arabe. La

révélation coranique fût sans ambiguïté au sujet de l'usure : «Ô croyants! Craignez Dieu; et renoncez au reliquat de l'intérêt usuraire, si vous êtes croyants. Et si vous ne le faites pas, alors recevez l'annonce d'une guerre de la part de Dieu et de Son messager. Et si vous vous repentez, vous aurez vos capitaux. Vous ne léseriez personne, et vous ne serez point lésés» C2, V278 et 279 ou «Ceux qui mangent [pratique] de l'intérêt usuraire ne se tiennent (au jour du Jugement dernier) que comme se tient celui que le toucher de Satan a bouleversé. Cela, parce qu'ils disent: "Le commerce est tout à fait comme l'intérêt" Alors qu'Allah a rendu licite le commerce, et illicite l'intérêt» C2, V275.

On rapporte également cette parole du Prophète Mohammed (SAW): "Dieu a maudit celui qui se nourrit d'usure, celui qui l'offre, celui qui en témoigne et celui qui en établit le contrat." Ainsi, les savants musulmans ont déduit que le croyant musulman ne devait donc pas prêter son argent à intérêt, ni même avoir recours au prêt à intérêt.

Mais devant l'apparition des nouvelles pratiques bancaires, au cours du XX^e siècle, les savants musulmans se sont interrogés. En 1965, une Commission de juristes musulmans venus de 36 pays s'est réunie en Égypte, à al-Azhar, afin de statuer sur la question de l'intérêt. Ils confirmèrent unanimement cette prohibition.

En somme, les théoriciens de la finance islamique jugent un

(le système mieux adapté aux besoins économiques du monde islamique ainsi qu'aux exigences morales de la religion.

Les raisons d'une montée en puissance

La finance islamique moderne prit forme dans les années 1970, au carrefour de la montée du pan-islamisme et du boom pétrolier. La guerre des six jours (juin 1967) avait en effet marqué le début du déclin du mouvement nassérien, pan-arabe et séculier, et ouvert la voie à l'hégémonie régionale de l'Arabie saoudite, sous la bannière du pan-islamisme. La création, en 1970, de l'Organisation de la conférence islamique (OCI) regroupant les pays musulmans remit les préceptes économiques de l'islam à l'ordre du jour. Les instituts islamiques de recherche économique proliférèrent.

En 1974, au sommet de Lahore, l'OCI décida, dans la foulée du quadruplement des prix du pétrole, de créer la Banque islamique de développement. Basée à Djeddah, cette institution posa les jalons d'un système d'entraide fondé sur des principes islamiques. En 1975, la Dubai Islamic Bank fut la première banque privée islamique à voir le jour. Une association internationale de banques islamiques fut créée pour établir des normes et défendre des intérêts communs. En 1979, le Pakistan devint le premier pays à décréter l'islamisation de l'ensemble du secteur bancaire. Il fut suivi, en 1983, par le Soudan et l'Iran.

L'attrait de la finance islamique s'explique surtout par les excès de la finance classique. Et pour de nombreux musulmans, s'il leur faut choisir

entre la finance conventionnelle qui s'est «amoralisée», et un système de finance éthique cautionné par la religion (et fondé sur le principe que les activités économiques demeurent bénéfiques tant qu'elles sont exercées dans un cadre moral strict), la décision est d'autant plus aisée que le nombre de produits islamiques et d'institutions qui les offrent ne cesse de croître.

En outre, «l'industrie de la finance islamique fait désormais l'objet d'un intérêt certain de la part de plusieurs institutions financières internationales, régionales et nationales, quand on sait que la finance islamique n'est plus l'apanage des seuls musulmans.» Le Président de la BID en veut pour preuve l'existence de nombreux investisseurs et hommes d'affaires non-musulmans qui ont trouvé que certains produits de la finance islamique conviennent mieux à des formes précises de leurs projets et affaires.

Ainsi, les placements financiers respectant les principes de la charia connaissent un véritable boom, et pas seulement dans les émirats arabes ou au Pakistan, mais aussi à la City de Londres et aux États-Unis. La valeur des actifs islamiques dépasserait aujourd'hui 700 milliards de dollars, jouissant d'une croissance estimée 30% l'an. Lorgnant sur l'épargne du monde musulman, les places financières occidentales s'adaptent. La bourse de New York a ainsi créé en 2007 le SP500 Charia, un indice qui retrace l'évolution des valeurs boursières islamo-compatibles.

Les économistes Olivier Pastré et Krassimira Gecheva

montrent bien : «l'essor de la finance islamique traduit le gonflement de l'épargne des pays producteurs de pétrole du Moyen-Orient, ainsi que le recyclage des excédents commerciaux de pays émergents comme la Malaisie. La stigmatisation de l'islam post-11 septembre a apporté sa pierre à l'édifice, suscitant un rapatriement massif de liquidités vers le monde musulman.»

La finance islamique est donc une opportunité de financement pour les Etats et une opportunité pour les populations car elle est une alternative beaucoup plus éthique et respectueuse des valeurs religieuses que la banque conventionnelle.

Il existe des obstacles à l'émergence de la finance islamique que sont entre autres la laïcité, les préjugés ainsi que les contraintes réglementaires et fiscales. Face à cette situation, il faut lutter contre les préjugés avec un travail pédagogique afin d'expliquer ce qu'est la finance islamique.

L'Afrique et la finance islamique

La finance islamique reste faible en Afrique malgré les 412 millions de musulmans qui constituent plus de 50% de la population globale estimée à 850 millions d'habitants. Le Soudan reste le marché phare, avec 22 banques islamiques dans le nord du pays, avec près de 10 milliards d'actifs conformes à la Charia.

L'Afrique subsaharienne, bien qu'accueillant des banques islamiques, est encore timide. Toutefois, les pays de cette région d'Afrique pourraient comme le nord du continent, s'investir dans le financement

...suite de la page 5

système de gouvernance choisi. Dans le cas du Burkina Faso, nous avons opté pour la démocratie. Pour cela, nous ne pouvons pas laisser un président régner éternellement. Il faut à un moment donné céder la place à d'autres d'où la notion de l'alternance au pouvoir. Parce qu'au départ, le président peut bien commencer mais si son règne devient long, des dérives peuvent apparaître. Il faut un changement pour permettre à un nouvel homme de venir avec de nouvelles idées, des nouvelles perspectives pour faire évoluer les choses. On a plus besoin d'institutions fortes que d'hommes forts car un homme à lui seul ne peut pas être fort à tout moment.

Une dame gardant l'anonymat : Il ne faut pas changer pour changer. D'ailleurs on ne change pas l'équipe qui gagne. Pour ma part, il faut faire attention avec les termes. Ce n'est pas parce qu'ailleurs on parle beaucoup de l'alternance que nous aussi on doit suivre le pas. Chaque pays doit faire face à ses propres réalités sans se sentir complexé. Tant qu'un président peut assumer ses responsabilités et travailler au service de la population, je ne vois pas pourquoi il faut tenir à le changer coûte que coûte. Le plus important, c'est satisfaire la masse. Chez nous au Burkina le problème ne se pose pas. Donc qu'on arrête de nous fatiguer avec ces histoires d'alternance, changement et que sais-je encore.

Les idées exprimées ne sont ni la position du CERFI ni celle du Journal

Propos recueillis par
Mahamadi OUEDRAOGO

de l'immobilier, de l'automobile, de la consommation et dans le secteur de la micro-finance. Le marché potentiel de la finance islamique sur le continent africain pourrait s'élever à près de 235 milliards de dollars US.

Sept pays ont à ce jour accordé une licence bancaire à des institutions islamiques : la Mauritanie, le Sénégal, le Niger, la Gambie, la Guinée, le Liberia et Djibouti. Et ce ne sont pas seulement les pays dits musulmans qui sont

concernés. À Maurice (20 % de musulmans) et en Tanzanie (37 %), comme en Afrique du Sud et au Kenya, qui ont vu débarquer deux établissements islamiques chacun en 2007, Gulf African Bank et First Community Bank, la finance islamique est considérée comme un marché «communautaire». La médaille africaine de l'exemplarité en matière de banques islamiques revient cependant au Soudan, dont le Nord a un secteur bancaire 100 % cha-

ria-compatible.

L'espace UEMOA représente moins de 0,01% de ce marché de la finance islamique malgré une demande importante. Cela s'explique en partie par le fait qu'en Afrique francophone, on a des législations qui se rapprochent du droit civil et commercial français, hostile au développement de la finance islamique.

Sources :

- Olivier Pastre et Krassimira Gecheva, «La

finance islamique à la croisée des chemins», Revue d'économie financière, n° 92, juin 2008.

• Ibrahim Warde, Professeur associé à la Fletcher School of Law and Diplomacy (Medford, Massachusetts), Auteur de Propagande impériale & guerre financière contre le terrorisme, Agone - Le Monde diplomatique, Marseille-Paris, 2007.

Hamadé Bambara

REMERCIEMENTS

Al-hamdu-li-lâhi, raabi-âla min (Louages à Allah, Seigneur de l'Univers)

Inna li-laahi, wa inna ilayhi raajoun (Certes, nous venons d'Allah et c'est vers lui que se fera le retour)

Les grandes familles TAPSOBA, ILBOUDO, à Ouagadougou, Ziniaré, Laongo et aux Etats-Unis.

La famille de feu El Hadj TAPSOBA Issaka Gouré à Ziniaré,

El Hadj TAPSOBA Oumarou et famille à Ouagadougou.

TAPSOBA Saïdou Ahmed à la RTB, son épouse Adissa à la Commission de l'UEMOA, leurs enfants Abdel Nasser et Asma, leurs frères et sœurs à Ouagadougou, Ziniaré, Mankarga, Clermont-Ferrand et New York,

ZOUNDI Moctar et famille à Ouagadougou,

TIENDREBEOGO Hamidou et famille à Ouagadougou,

SAM Issaka et famille à Ouagadougou,

BELEM Salifou, Président du Conseil d'Administration de la RTB et famille à Ouagadougou,

El Hadj OUEDRAOGO Salif, son épouse Hadja Msiarim au F.E.E.R. et famille,

La famille spirituelle Noura au secteur 16 Ouagadougou,

Les familles alliées NANA, OUEDRAOGO, TRIANDE, SAWADOGO, TOGO, OUATTARA, KONE, BARA, KONATE et TAPSOBA à Ouagadougou, Ziniaré, Kounda, Zorgho, Gourcy, Kenfanga, Dapaong,

El Hadj NANA Youssouf et famille à Ouagadougou,

TOGO Saïdou, professeur au lycée Marien Gouabi et famille,

OUEDRAOGO Haminou, professeur au lycée de Komsiliga et famille.

Expriment leurs sincères remerciements aux nom-



breux parents, amis, collègues et connaissances qui, de près ou de loin, leur ont manifesté leur soutien moral, spirituel, matériel et financier lors du décès brutal et de l'inhumation le lundi 27 septembre 2010 de leur petite-fille, fille, sœur, nièce et cousine, TAPSOBA Teewendé Farida, précédemment étudiante au CESAG à Dakar, à l'âge de 20 ans.

Leurs remerciements vont :

À Monsieur le Secrétaire Général du Gouvernement,

À Monsieur le Directeur de la Communication de la Présidence du Faso,

À Monsieur le Président et aux membres de la Commission de l'UEMOA, ainsi qu'à l'ensemble du personnel des organes de l'UEMOA et leurs familles,

À Monsieur le Directeur Général de la RTB, aux Directeurs Techniques et à l'ensemble du personnel,

À l'ensemble des structures du CERFI et de leurs militants,

À l'AEEMB et à l'ensemble de ses militants,

Au Premier Vice-président de la Communauté Musulmane du Burkina Faso,

Au Secrétariat de la Fédération des Associations Islamiques du Burkina,

À Son Excellence Cheik Aboubacar FOFANA, Président du COSIM en Côte d'Ivoire,

À Monsieur le Directeur Général de la SONABEL,

À Monsieur le PDG de CORIS BANK International, Aux fidèles musulmans, aux amis et aux voisins des secteurs 15, 16 et 7 de Ouagadougou.

Aux camarades, amis et promotionnaires de la regrettée aux lycées Nourène, Bambata et Technique de Ouagadougou,

À El Hadj MBAYE Diene et famille à Dakar,

À tous les frères et sœurs de Jahma Ibadou Rahman,

À El Hadj KOMBOEGO et famille aux 1200 logements,

À El Hadj KANAZOE Inoussa et famille à Ouagadougou,

Que chacun trouve ici l'expression de leur reconnaissance, en considérant ces remerciements comme lui étant personnellement adressés !

Puisse Allah, le Grand Architecte de l'Univers, vous récompenser grandement et vous combler de ses grâces infinies !

Amin